



+ de 3 000 logements locatifs sociaux
répartis sur les 26 communes du territoire



6 organismes HLM
présents sur Morlaix Communauté



3 agences d'organismes HLM
localisées sur le territoire

● Vous pouvez effectuer votre demande de logement social

✓ **En ligne sur**
www.demandelogement29.fr



✓ **Dans l'un des trois guichets d'enregistrement situés sur Morlaix Communauté**
contact sur morlaix-communaute.bzh

Pour toute autre information, n'hésitez pas à contacter Morlaix Communauté



02 98 15 31 47

2B, voie d'accès au Port
29600 Morlaix

logementsocial@agglo.morlaix.fr
morlaix-communaute.bzh

f Morlaix Communauté - in Morlaix Attractivité



Louez un logement social



DEMANDE

ÉLIGIBILITÉ

ATTRIBUTION

f Morlaix Communauté
in Morlaix Attractivité
www.morlaix-communaute.bzh



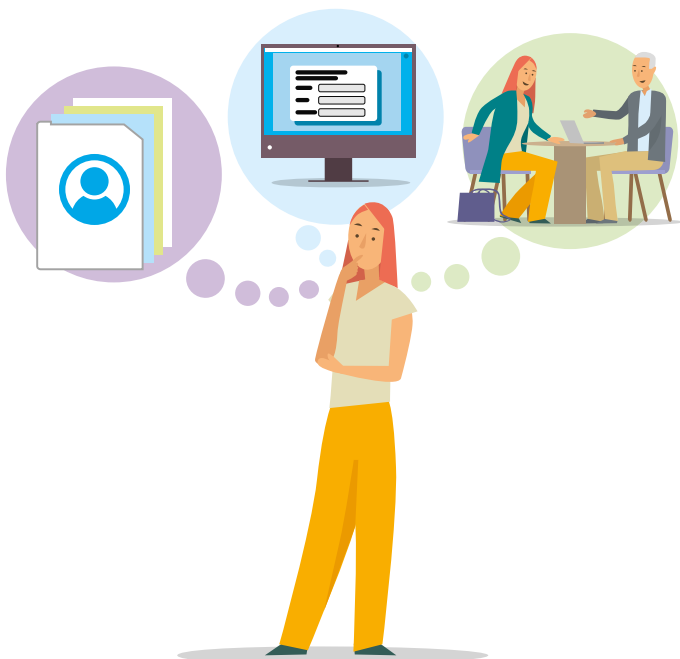
Louez un logement social



Pour bénéficier d'un logement social, vous devez :

- être de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité ;
- louer le logement en tant que résidence principale ;
- ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de votre composition familiale.

+ Retrouvez en ligne les conditions de ressources applicables :



● Dépôt d'une demande et processus d'attribution



- > Le candidat a 10 jours pour donner sa réponse :
 - si le candidat n°1 accepte > signature du bail ;
 - si le candidat n°1 refuse > proposition au candidat n°2 (etc.).

+ Bon à savoir

- une seule demande est à déposer. Elle est enregistrée sur le fichier commun de la demande locative sociale et visible par l'ensemble des bailleurs sociaux du département ;
- une attestation d'enregistrement de votre demande avec votre numéro unique vous est adressée maximum un mois après votre demande ;
- l'enregistrement de la demande ne vaut pas attribution d'un logement ;
- lorsqu'une proposition de logement est effectuée, le candidat a 10 jours pour donner sa réponse.